



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 14 novembre 2024
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
08/11/2024

Date de publication
18/11/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

Procurations :

BONNEFOUX Chantal a donné procuration à RANC Sylvie.
FISCHER Lionel a donné procuration à MALEN Serge.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à CACELLI Alex.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absent excusé :

ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 8.2.9. Autres
DELIBERATION N° 2024-11-91**

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES
INTERVENTIONS D'UN CONSEILLER NUMERIQUE**

RAPPORTEUR : Madame Sandra BOUIX, conseillère communautaire, conseillère municipale déléguée à la bibliothèque.

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité de Morières-lès-Avignon a reçu un avis favorable du comité de sélection de l'ANCT pour l'attribution d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans,

Considérant que le conseiller numérique, recruté par la commune de Morières-lès-Avignon au 1^{er} mars 2024, est amené à intervenir dans les communes signataires de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui ont fait part de leur intérêt de bénéficier de ce dispositif,

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'interventions régulières d'un conseiller numérique pour accompagner les saint saturninois dans leur appropriation des usages numériques quotidiens,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de contribution financière de ces interventions,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 4 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les interventions régulières du conseiller numérique de Morières-lès-Avignon sur la commune de Saint Saturnin-lès-Avignon.

ADOPTÉ la convention de participation financière relative à ces interventions pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 28 février 2026.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	1	4

COSTE Josiane
SALUZZO Joëlle
FILLIERE Thierry
BOLIMON Lionel

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/11/2024 de la publication le 18/11/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.